

## LUB UNIVERSAL +

Révision : 29.01.2018

Version (Révision) : 2.0

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

LUB UNIVERSAL +

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage  
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Société: NTN-SNR ROULEMENTS  
1, rue des Usines - BP 2017  
74000 ANNECY France  
Tel : +33 (0)4 50 65 30 00  
Fax : +33 (0)4 50 65 32 91

Adresse e-mail de la per-  
sonne responsable de FDS: [fds@ntn-snr.fr](mailto:fds@ntn-snr.fr)  
Service Laboratoire NTN-SNR Roulements

Contact national:

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. Urgence (Heure bureau) +33 (0)4 50 65 97 55  
Tél. Urgence (France) ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

##### Procédure de classification

Méthode de calcul.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Aucune

#### 3.3 Indications diverses

Huile minérale hautement raffinée (IP 346 DMSO Extrait < 3%).

## **LUB UNIVERSAL +**

Révision : 29.01.2018

Version (Révision) : 2.0

---

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

##### **Informations générales**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas d'arrêt cardiaque pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire.

##### **En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### **En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. La pénétration d'huiles ou de graisses sous la peau (provoquée par des équipements haute pression par exemple) peut avoir des conséquences graves sur la santé. Consulter IMMEDIATEMENT un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

##### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'œil non blessé. Appeler immédiatement un médecin.

##### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Appeler immédiatement un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

##### **Symptômes**

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Troubles respiratoires, Maux de tête, Vertiges, Nausée. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Sable.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Eau

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>), Oxydes de soufre, Monoxyde de carbone, Aliphatiques et aromatiques produits de pyrolyse, Phosphore oxydes

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **5.4 Indications diverses**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

## LUB UNIVERSAL +

Révision :

29.01.2018

Version (Révision) :

2.0

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Veiller à un apport d'air frais.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### Équipes d'intervention

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Matériau déconseillé : Caoutchouc butyle , NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) , CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Colmater les bouches de canalisations.

#### Pour le nettoyage

Recueillir avec un produit liant l'huile. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Evacuation: voir paragraphe 13 .

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. ( Dangers pour la santé : Aucune ) . Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Veiller à un apport d'air frais.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: génération/formation d'aérosols , ventilation insuffisante , aspiration insuffisante .

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

##### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Matériaux d'emballage

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aucune

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

#### Conseils pour le stockage en commun

Possibilité de réactions dangereuses : Agent oxydant .

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

**Ne pas stocker à des températures de moins de :** 0 °C .

**Température de stockage recommandée :** 0 °C - 40 °C .

**Protéger contre :** Protéger des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de la chaleur.

**Stabilité au stockage :** >= 6 mois . Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## LUB UNIVERSAL +

Révision : 29.01.2018

Version (Révision) :

2.0

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Une évaluation spécifique au produit en fonction de l'exposition n'a pas été faite conformément au chapitre 3 de l'annexe XI du Règlement REACH.

##### Dispositifs techniques appropriés de commande

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

##### Protection individuelle

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

##### Protection yeux/visage

Mesures de protection supplémentaires pour les yeux : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués Temps de pénétration (durée maximale de port) : 4 heures ( NBR (Caoutchouc nitrile) , Epaisseur du matériau des gants : 0,4 mm ) . Voir les informations fournies par le fabricant. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau déconseillé : Caoutchouc butyle , NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) , CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

État : liquide

Couleur : marron

##### Odeur

caractéristique

##### Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	( 1013 hPa )	>	170 °C		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	>	250 °C		
Température de décomposition :			non déterminé		
Point éclair :		>	200 °C		
Limite inférieure d'explosivité :			non déterminé		
Limite supérieure d'explosivité :			non déterminé		
Danger d'explosion:			Le produit n'est pas explosif.		
Densité :	( 20 °C )	env.	0,93 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757	
Solubilité / miscibilité dans l'eau:			non ou peu miscible		
log P O/W :			non déterminé		
Seuil olfactif :			non déterminé		
Densité relative de la vapeur :	( 20 °C )		non déterminé		
Vitesse d'évaporation :			non déterminé		
Solides inflammables :			Non déterminé.		
Matières solides comburantes :			Non comburant.		

#### 9.2 Autres informations

Aucune

## LUB UNIVERSAL +

Révision : 29.01.2018

Version (Révision) :

2.0

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4 Conditions à éviter

En cas d'un dépassement de la température de stockage: Risque d'un éclatement du récipient.

#### 10.5 Matières incompatibles

Réaction possible au contact des oxydants. Acide

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone. , aldéhydes. , Cétone , Oxydes de soufre , Oxydes nitriques (NOx) , Phosphore oxydes

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Effets aigus

###### Toxicité orale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité dermique aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité inhalatrice aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effet irritant et caustique

###### Irritation primaire de la peau

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Irritation des yeux

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Irritation des voix respiratoires

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation

###### En cas de contact avec la peau

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### En cas d'inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

###### Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.3 Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

##### Après absorption

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

##### En cas de contact avec la peau

## **LUB UNIVERSAL +**

Révision : 29.01.2018

Version (Révision) : 2.0

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

### **En cas d'inhalation**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

### **En cas de contact avec les yeux**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### **12.1 Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de données disponibles pour le mélange.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles pour le mélange.

### **12.7 Autres informations écotoxicologiques**

Aucune

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### **Élimination du produit/de l'emballage**

Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur recyclage. Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Les déchets à recycler doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.

#### **Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

#### **Code des déchets produit**

Liste de propositions pour nomenclature/appellation des déchets conformément à AAV : 120112\*

#### **Code des déchets conditionnement**

Liste de propositions pour nomenclature/appellation des déchets conformément à AAV : 150110\*

#### **Solutions pour traitement des déchets**

##### **Élimination appropriée / Produit**

soumis à une documentation Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

##### **Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. soumis à une documentation

#### **Autres recommandations de traitement des déchets**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

## LUB UNIVERSAL +

Révision : 29.01.2018

Version (Révision) :

2.0

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

REACH Regulation – the European Parliament and Council Regulation (EC) No 1907/2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP Regulation – the European Parliament and Council Regulation (EC) No 1272/2008 concerning reclassification, labelling and packaging of substances and mixtures

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] . Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH : Aucune

#### Autres réglementations (UE)

##### Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral : <3

##### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

négligeable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

01. Utilisations identifiées pertinentes · 02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 03. Composition / Informations sur les composants - Indications diverses · 05. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Produits de combustion dangereux · 06. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage - Pour le nettoyage · 07. Autres indications relatives aux conditions de stockage - Température de stockage recommandée · 07. Autres indications relatives aux conditions de stockage - Stabilité au stockage · 09. État · 10. Produits de décomposition dangereux · 13. Code des déchets produit · 13. Élimination appropriée / Produit

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Méthode de calcul.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

SGH Mentions de danger des substances contenues

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Lors de mélanges, tenir compte des panneaux de marquage et des fiches de données de sécurité. Pour un complément d'informations, veuillez consulter notre site Internet: Voir section 1.

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) - fr



**LUB UNIVERSAL +**

Révision : 29.01.2018

Version (Révision) : 2.0

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---